

Ce journal est à destination de tous les agents du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, des agents de l'ITEPSA et de L'ITT.

Après 1 an d'existence, le SNU a souhaité donner " épisodiquement, mais le plus régulièrement possible " son point de vue sur les questions internes aux services - des plus anodines aux plus importantes-, mais aussi sur les questions de société ou encore les événements importants qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Ce journal peut-être aussi l'occasion d'un échange avec vous : informations, critiques. Nous souhaitons laisser un espace aux lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur telle ou telle question, répondre à tel ou tel article.

Il faudra s'accrocher !

La droite s'est réinstallée au pouvoir, plus Chiracienne et RPR que jamais.

Par défaut d'une certaine manière, après les mobilisations exceptionnelles du 1^{er} mai (d'où elle était absente) et le vote massif anti-Le Pen du 5 mai.

Pas plus de 20 % des inscrits ont voté pour l'UMP qui détient aujourd'hui la totalité du pouvoir politique.

Nous ne partageons pas les orientations portées par cette nouvelle majorité.

Nous n'avons aucune illusion sur sa capacité à résoudre les difficultés de la France d'en bas qui s'est détournée de la Gauche officielle et plus largement de la classe politique.

Ses premiers actes politiques et sociaux (repli sécuritaire, baisse des impôts pour favoriser les hauts revenus, augmentation des médecins mais pas des smicards) montrent déjà qu'on va droit dans le mur.

Il faudra s'accrocher et se bouger pour défendre nos conditions de travail, pour défendre les plus démunis, salariés, chômeurs et exclus, pour défendre nos libertés, pour défendre le service public.

Avec tous ceux qui pensent que c'est en profondeur qu'il faut changer les règles de cette société libérale, où seuls comptent le fric, le pouvoir, la guerre économique et les inégalités.

La France d'en haut et celle d'en bas

Après le succès médiatico-politique de 1995 sur la fracture sociale, traitée comme on le sait à coup de promesses chiraquiennes non tenues, le gouvernement Raffarin prétend réconcilier les attentes -et les intérêts ?- de la France du haut et celle du bas.

Les premières mesures de ce gouvernement sont éloquentes :

- revalorisation du coût de la consultation des généralistes de 18,5 à 20 euros, soit une hausse de leurs revenus (hors cotisations) de 6 000 à 9 000 F par mois. Qui paye ?
- baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu dès 2002 (les modalités sont déjà prévues !) pour ceux qui en sont redevables, c'est à dire les plus favorisés,
- revalorisation du SMIC au minimum légal de 2,4 %, soit de 110 F à 170 F pour ceux qui sont encore à 39 heures. Au même moment la carte orange augmente de 3,68 %. Pas de coup de pouce au motif, selon le ministre de l'économie, que ce n'est pas dans l'intérêt des entreprises, et par conséquent des salariés. Les a-t-on consultés ?

Un scénario bien connu, remake sur fond de priorité du « tout sécuritaire ». Ce gouvernement a au moins le mérite de la cohérence : on ne peut pas se tromper, il entend bien mener une politique de droite.

Des GIR pour quoi faire ?

Une circulaire, signée par M. Fillon le 22/05/02, enjoint à l'Inspection du travail de se mobiliser dans le cadre des GIR (groupes d'intervention régionaux) créés pour « lutter contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance organisée ». On est très loin des missions habituelles de l'Inspection du Travail : la lutte contre le travail illégal n'est même pas citée.

Cette circulaire étant contraire à la convention 81 de l'OIT qui assure l'indépendance de l'Inspection pour garantir la protection des salariés, la DRT a demandé aux DD de ne désigner dans les GIR que des agents « non inspectant ».

S'il doit y avoir des GIR, ce devrait être plutôt pour lutter contre ces fléaux sociaux que sont la précarité de l'emploi, le marchandage, la fausse sous-traitance, sous la conduite d'une Inspection du travail dotée de moyens renforcés.

Emplois, Statuts et carrières

Catégorie C ou en sommes nous ?

Fin 1997, démarrait un mouvement social de la catégorie C en Ile de France, qui allait vite prendre une ampleur nationale et intersyndicale. Il en résultait un plan de transformation d'emploi d'agents en adjoints, permettant le passage en échelle 4 d'environ 1500 agents pour l'ensemble du Ministère et un repyramidage pour plusieurs centaines d'adjoints administratifs. Une revalorisation de la part fixe des primes trimestrielles passées de 1396 F en 1998 à 3142 F en 2002.

Certes ces avancées ne sont pas à la hauteur des revendications portées par les « C ». Il reste encore aujourd'hui environ 1500 agents en échelle 2 et 3 et l'augmentation des primes reste bien dérisoire au regard de ce qu'ont touché les

DD et les DR au cours de la même période (**dernière nouvelle : une NBI de 2500 F/mois vient de leur être attribuée en juin**).

Nous n'avons par ailleurs pas pu enrayer les baisses d'effectifs de la catégorie C. Il faut également s'attendre à une évolution très importante des missions des agents de catégorie C dans les années qui viennent.

Pour améliorer le statut et la situation des C dans les services, on ne peut faire l'économie d'une mobilisation unitaire et intersyndicale. Rien n'est possible non plus si les agents et les adjoints ne deviennent pas le moteur de leur revalorisation en matière indemnitaire, statutaire, de formation, d'effectifs, de mission.

Catégorie B : avec le CII rien n'est réglé

La promesse d'un CII adressée par écrit le 6 décembre 01 à chaque contrôleur par Mme GUIGOU sera-t-elle reprise par le nouveau gouvernement ?

De quel CII s'agit-il ? En principe un corps en trois grades avec :

- un espace indiciaire de 307 à 533 au lieu de 290 à 513 aujourd'hui.
- un nombre d'échelons et une durée identique au statut actuel,
- un reclassement au même échelon sauf pour les 11^{ème} et 12^{ème} échelon de classe normale.
- un recrutement qui se fera, comme pour tous les CII, au delà du Bac, soit à Bac + 2.

La Dagemo n'a pour l'instant fait aucune proposition sur les promotions à l'intérieur du corps et les promotions en A. Le cadrage budgétaire n'est toujours pas arrêté.

Enfin, la réforme devrait bien s'accompagner de la création, dans les services déconcentrés, d'un corps de secrétaires administratifs (S.A.) dont les contours en terme de fonctions ne sont toujours pas clairement définis.

La DAGEMO a déclaré également qu'il n'y aurait pas d'effet rétroactif à cette réforme.

D'ailleurs, ce décret paraîtra-t-il ? M. Lacambre affirme que oui, mais M. Fillon est-il prêt à renouveler un corps qu'il ne connaît pas ? Lors de la dernière réunion des DRTEFP, les 5 et 6 juin 2002, il a été confirmé que la mise en place du CII butait toujours sur les conditions de reclassement et nécessitait un arbitrage du premier ministre.

Le nouveau statut ne pourra donc pas sortir avant fin 2002. L'installation des SA n'interviendrait dès lors pas avant 2003. Le recensement des emplois susceptibles d'être confiés à des S.A serait évalué à une fourchette de 450 à 650 emplois. Pour permettre d'avoir un corps conséquent avec des mobilités et un déroulement de carrière, il est envisagé de créer un corps commun avec le corps SA du secteur sanitaire et social.

Cette revalorisation dérisoire (15 points en moyenne par agent) **ne correspond en rien aux revendications des agents.** Avec la scission du corps de contrôleur elle va de surcroît accentuer les inégalités dans notre Ministère.

Il faut se tenir prêt à de nouvelles mobilisations unitaires à la rentrée !

Non-titulaires : une CCP pour quoi faire ?

16 ans après la sortie des textes, l'Administration vient enfin d'organiser des élections à la CCP (commission consultative paritaire). 8 élus pour les SD, 4 élus pour Centrale, et autant de suppléants, vont donc représenter 3000 non-titulaires, pour la quasi totalité en CDD.

Bien que les compétences de cette CCP soient bien en deçà de celle des titulaires, elle peut être un outil pour la défense des non-titulaires.

Ce ne sont pas les difficultés et les menaces qui font défaut : postes vacants retirés ou gelés, opacité dans le classement indiciaire et le changement de catégorie, sous-classement à l'embauche, primes menacées, etc.

L'accord sur la résorption de la précarité, signé en juillet 2000 et prolongé par la loi Sapin de décembre 2000, n'a toujours pas vu le moindre début d'application.

Nous jugerons ce gouvernement sur pièce, sans illusion, sachant bien que pour garantir et améliorer leurs droits, les non-titulaires devront se mobiliser avec toutes les organisations syndicales qui veulent les soutenir.

17,2 % pour la liste SNU

Après seulement 10 mois d'existence, et après avoir été interdit des quatre scrutins nationaux au 4^{ème} trimestre 2001, l'élection du 16 mai dernier a été un véritable test pour le SNU.

Dans le collège des Services déconcentrés (2400 inscrits), la liste présentée par le SNU recueille 17,2 % des suffrages, derrière la CFDT (33 %) et le SYACO, syndicat catégoriel (24,6%), mais devant la CGT (12,8%) et FO (12,3 %).

SUD, l'UNSA, la CFTC et la CGC, pourtant déclarés représentatifs au plan national, n'avaient pas été en capacité de présenter les 24 candidats exigés.

Dans le collège de Centrale, le SNU est en 4^{ème} position avec 11,3 % des suffrages.

Les dessous de Barcelone

Lors du premier tour de la campagne des élections présidentielles les deux principaux candidats à la magistrature suprême n'ont jamais vraiment assumé le véritable programme commun de gouvernement qu'ils avaient pourtant cosigné les 15 et 16 mars 2002 à Barcelone.

En effet, sur des thèmes aussi importants que l'âge de la retraite, les fonds de pension, la libéralisation des services publics, la politique salariale, la flexibilité du travail et le déficit des dépenses publiques, les deux postulants ont signé, lors du dernier sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union Européenne, le document qui va devenir notre horizon indépassable pour les 9 années qui viennent.

Peu importe que ces décisions aient été prises, sous haute protection policière, malgré les 300 000 manifestants qui affirmaient : " Une autre Europe est possible ".

De quoi s'agit-il ? :

- 1) **Ouverture du marché de l'énergie** : Les quinze ont décidé de libéraliser le marché de l'électricité et du gaz pour tous les consommateurs autres que les ménages à partir de 2004, ce qui représente 60% du marché. Les conséquences de ces mesures peuvent être annoncées à l'avance. Les tarifs vont baisser pour les entreprises et EDF/GDF, pour rattraper son manque à gagner, va augmenter les tarifs pour les particuliers. C'est la leçon de toutes les dérèglementations. Certes le communiqué final fait rituellement mention des "**obligations de service public**". Mais que valent de tels mots quand dans le même temps se mettent en route des processus qui les vident de leur contenu ?
- 2) **Age de la retraite** : nos gouvernants ont fixé comme objectif de faire progresser l'âge réel de départ à la retraite de cinq ans d'ici 2010. Celui-ci est aujourd'hui en moyenne de 58 ans dans l'Union. Anecdote, le communiqué initial qui indiquait que l'âge légal de départ à la retraite devait être porté à 65 ans a été

modifié à la dernière minute, la délégation française s'étant aperçue que cela risquait de mal passer en pleine campagne électorale !

- 3) **Fonds de pension européens** : L'introduction ou non de ces fonds destinés tôt ou tard à se substituer au système de retraite par répartition, ou du moins à les réduire à la portion congrue, n'apparaît pas en tant que telle dans les conclusions de la présidence, car elle a été réglée en amont du Conseil européen, lors du Conseil des ministres Ecofin (affaires économiques et financières) tenu le 5 mars. C'est Laurent Fabius qui y représentait, seul, la France, sans être handicapé par les impératifs de la cohabitation. Il a ainsi pu signer un document demandant au Conseil et au Parlement d'approuver en 2002 une série de projets de directives, dont celui sur " les fonds de pension professionnels ".
- 4) **Politique salariale et flexibilité du travail** : Le Conseil européen a demandé aux organisations patronales et syndicales dans le cadre des " domaines d'actions prioritaires " de présenter, en décembre 2002 (article 29 des Conclusions de la présidence) une contribution sur, entre autre, "**la modération salariale**" et "**l'organisation flexible du travail**".
- 5) **Retour à l'équilibre budgétaire** : Les quinze se sont enfin engagés à tendre vers l'équilibre budgétaire des finances publiques d'ici 2004. Vaste programme pour notre nouveau gouvernement qui a annoncé de nombreuses mesures de baisses des impôts directs et indirects au cours de la nouvelle législature. Quels services publics en subiront les conséquences ?

Le grand journal de la finance **Financial Times** n'a pas caché sa satisfaction. S'il est un peu déçu par le délai supplémentaire imposé aux mesures de libéralisation de l'énergie, on peut lire dans son édition du 18 mars 2002 : "**Le résultat le plus encourageant est que l'UE va toujours dans la bonne direction. Malgré les exigences des syndicats, on ne voit aucun indice de retour à un programme de réglementation sociale et d'harmonisation fiscale**".

300 000 pour une autre Europe, pour un autre Monde

Ils étaient 300 000 à Barcelone en mars dernier.

Ils étaient 200 000 samedi soir 22 juin, à manifester dans les rues de Séville pour une autre Europe. Démonstration de force et de calme de l'Europe d'en bas, celle qui exige le plein emploi et une autre répartition des richesses, celle qui se veut solidaire des autres peuples. Au moment où les armes et les profits bénéficient d'une libre circulation à travers le monde, ils ont manifesté pour une Europe d'ouverture ; une Europe généreuse qui refuse le repli sur soi et ne ferme pas les yeux sur les difficultés des autres peuples à commencer par nos voisins d'Europe de l'Est ; une Europe qui refuse de traiter l'immigration comme un mal et de la criminaliser, mais qui veut au contraire des solutions d'intégration.

Explosion AZF (suites)

Le plus grave accident du travail depuis 30 ans a brutalement posé le problème des sites industriels dangereux et de la faiblesse de l'Etat face aux grands groupes internationaux.

Si les effectifs des DRIRE ont été renforcés (+ 100 inspecteurs au budget 2002), Mme GUIGOU n'a pas demandé un seul poste d'agent de contrôle supplémentaire. L'ex-ministre a perdu une occasion de renforcer le rôle et les moyens de l'Inspection du travail !

Les "contrôles renforcés" annoncés dans les discours ministériels resteront donc lettre morte, faute de moyens humains et de textes adaptés. Car bien sûr il n'est toujours pas question dans les projets portés par le Ministère du travail de proposer des solutions simples et efficaces comme l'interdiction de la sous-traitance sur les sites à risques...

Et pourtant nous ne sommes pas les seuls à le proposer comme le montre le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les risques industriels (rapport Le Déaut, voir site assemblee-nationale.fr), qui liste 90 propositions pertinentes, souvent convergentes avec celles exprimées récemment par le SNU. Les députés de cette commission demandent l'interdiction de la sous-traitance en cascade, le renforcement des moyens des CHSCT et des services de contrôle de l'Etat, un réel travail commun DRIRE-Inspection du Travail,...

A signaler la position "originale" du syndicat CFDT-Chimie, la seule organisation syndicale à ne pas demander un renforcement des services de contrôle de l'Etat (IT et DRIRE) et à refuser l'interdiction de la sous-traitance !

Et pendant que certains parlementaires bossent, la hiérarchie de notre ministère – avant même d'animer des réunions avec l'inspection du travail sur le sujet - participe à des séminaires patronaux sur les conséquences d'AZF et de la jurisprudence sur l'amiante : Quel curieux sens des priorités du service public!

L'inspectrice du travail a relevé des infractions concernant notamment la gestion de la sous-traitance par la direction d'AZF. Elle a notre soutien entier contre les mises en cause anonyme dont elle a fait l'objet récemment.

Malgré les discours électoraux, plus de 9 mois après le drame, la sécurité des travailleurs et des riverains de sites dangereux n'est pas mieux assurée et l'inspection du travail ne peut toujours pas faire face à ses missions. Insécurité, vous avez dit insécurité ?

BREVES

Suppression de la Micapcor ?

La Dagemo, actuellement en phase de réorganisation totale, a exclu la MICAPCOR (Mission d'appui et de coordination pour l'Inspection du Travail) de son organigramme ? sans consultation des intéressés.. La méthode utilisée laisse plus que perplexe.

Plusieurs rapports abordent le positionnement de la Mission, l'un préconisant son rattachement à la DRT, un autre proposant son éclatement et sa suppression.

Quelle structure sera en mesure d'apporter l'appui nécessaire à l'Inspection et en même temps de s'exprimer en toute indépendance ? Maintien de la MICAPCOR ou pas, ce sont bien là les questions essentielles.

Un MIRTMO interdit de centrale nucléaire !

Le 16 mai dernier, les 40 médecins inspecteurs régionaux du travail étaient en visite professionnelle sur le site de la centrale nucléaire de Chinon. Ils se sont trouvés bloqués à l'entrée, l'un d'entre eux, par ailleurs secrétaire du syndicat national des médecins inspecteurs, se voyant interdire l'entrée de la centrale suite à un rapport des renseignements généraux.

Solidaires de leur collègue, les médecins se sont contentés de la visite du musée du nucléaire.

Précision utile : le DRT (M. Combrexelle), au courant depuis 48 heures de cette interdiction, n'avait pas jugé utile de prévenir le « dangereux terroriste ».

La ligue des droits de l'homme, saisie de ce dossier, a protesté vigoureusement auprès du directeur des renseignements généraux.

Ceux qui pensent que les RG ne servent plus qu'à faire des sondages préélectoraux, ont tout faux.

Avec Sarko et Alliot, on ne rigole plus !

Prime du zèle

Attribuée à l'unanimité au DD de Saône et Loire, qui résiste et lutte courageusement contre le croissant illégal, la baguette irrégulière. Notre héros n'a pas hésité à demander par écrit aux procureurs locaux de lui prêter main forte pour soutenir contrôleurs et inspecteurs à qui il a assigné la noble mission de faire cesser l'ouverture des boulangeries le dimanche.

Bien que l'arrêté préfectoral prévoie que le jour de fermeture obligatoire ne soit pas forcément le dimanche, la demande d'assistance des forces de l'ordre fut quand même adressée aux procureurs.

Nous ignorons ce qu'ils ont bien pu répondre, mais on a bien ri en Bourgondie.

Si vous voulez contacter ou adhérer au SNU Travail Emploi Formation, vous êtes bienvenus.

NOM

Prénom

Adresse Administrative

.....

Tél :

Fax :

Mèl :

Adresser à : SNU-TEF – 45 rue de Javel – 75 015 PARIS – Tél : 01 44 37 00 30 - mèl : snu.travailemploi@free.fr